



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

CREATION D'UN SITE DE RECONDITIONNEMENT DE VEHICULES D'OCCASION

ECL
PUGET-SUR-ARGENS (83)
KASE.23.423

Formulaire Cerfa n° 147345271-04





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04/08/2023
Dossier complet le : 04/08/2023
N° d'enregistrement : F09323P0245

1 Intitulé du projet

Création d'un site de reconditionnement de véhicules d'occasion sur Puget-sur-Argens (83)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ECL

N° SIRET

4 0 0 8 6 3 5 1 0 0 0 0 4 8

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

CHOPARD-LALLIER

Raison sociale

ECL

Type de société (SA, SCI...)

SAS

☒ Monsieur

Prénom(s)

Erik

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 b)	Le projet nécessite une aire de stationnement autour de l'atelier permettant d'entreposer environ 633 véhicules légers (> au seuil de 51 unités de la rubrique 41 b)).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un atelier de reconditionnement de véhicules d'occasion (thermiques ou électriques) sur une parcelle prête à accueillir le-dit projet sur 28 495 m². Les parcelles étaient auparavant occupées par un site industriel (dépôt pétrolier, aujourd'hui désaffecté et démantelé). Cet atelier permettra de réparer, peindre, et remettre à neuf des véhicules d'occasion, avant réexpédition vers une des concessions du groupe CHOPARD. Il sera composé de bureaux administratifs, d'un atelier, de panneaux photovoltaïques en toiture et d'un parking pour entreposer les véhicules légers de 633 places environ.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de désengorger les sites existants: ce projet serait le deuxième site de ce type pour le groupe. En effet, le futur site traitera les véhicules d'occasion de l'ensemble des concessions / sites du groupe CHOPARD sur la région PACA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier est prévu pour Décembre 2023 pour une durée de 15 mois environ. La 1ère phase consistera à réaliser le terrassement du site, la seconde à réaliser le gros-oeuvre (bâtiment, parking, bassin de tamponnement des eaux pluviales), et enfin le second-oeuvre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation consistera à recevoir / expédier des véhicules légers par camion-plateau, les entreposer sur le parking, et les réparer / nettoyer au sein de l'atelier (espace fermé, correctement ventilé).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Absence de procédure d'Autorisation.

Le projet s'inscrit sur un des 2 lots ayant fait l'objet préalablement d'une déclaration "Loi sur l'Eau" par l'ancien propriétaire des terrains au titre de la rubrique 2.1.5.0 sous le régime de la Déclaration. Ce DLE (référence DDTM : D2121/83-2021-00090) a été mis à jour par un porter à connaissance n°1 qui a été validé par la DDTM par courrier du 23/05/2022. Plus spécifiquement, le projet d'ecl va faire l'objet en parallèle de cet examen au cas par cas d'une demande de permis de construire et d'une déclaration ICPE au titre des rubriques 2930-1, 2930-2, et 1978-6. Le projet a déjà fait l'objet d'une évaluation des incidences simplifiée NATURA 2000 dans le cadre du dossier de Déclaration "Loi sur l'Eau" cité précédemment. Le projet s'intègre sur l'un des lots de la zone d'étude de ce document. Une évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 spécifique à ECL a été mise à jour dans le cadre de la future Déclaration ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet	28 495 m ²
Toitures	5 403 m ²
Voiries / parkings	15 817 m ²
Parking perméable	2 913 m ²
Surface "espaces verts"	4 362 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le Plan Local d'Urbanisme de PUGET-SUR-ARGENS approuvé le 29/04/2021 positionne les parcelles en zone UE (accueil d'activités industrielles).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPBE des voies routières du Département du Var , approuvé le 09/01/2023. Une partie du projet est situé dans le secteur affecté par le bruit généré par la route RN7, qui passe à moins de 150 m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	D'après le PPPRI de l'Argens La Vernède, le projet n'est pas concerné par le risque inondation. Le projet est à proximité de l'usine DPCA (anc. GPCA) mais n'est pas concerné par son PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les deux plans sont approuvés (PPRI le 20/12/2013, et PPRT le 19/09/2012).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est un ancien dépôt pétrolier désaffecté (GPCA n°1 - n° site BASIAS PAC8302727), à proximité immédiate d'un SIS (SSP0003888 - ex GPCA n°2). Le projet respectera l'arrêté préfectoral du 08/09/2017 prescrivant des servitudes d'utilités publiques sur son emprise (annexé au présent formulaire).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet est en-dehors de la zone de répartition des eaux cartographiée sur la commune.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Sur la base des données consultées, le projet n'est pas concerné.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est à 70 m au nord (de l'autre côté de la voie ferrée et du chemin des wagonnets) des Natura 2000 "Val d'Argens" (04626) et "Embouchure de l'Argens" (04627). La 3ème NATURA 2000 la plus proche est celle du "Colle du Rouet" (12014).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est le "Massif de l'Esterel Oriental" (93C00002) à environ 4,7 km au nord-est du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site consommera de l'ordre de 6 000 m ³ par an la première année puis 1 500 m ³ d'eau par an (grâce au système de recyclage de l'eau sur les postes de lavage de voiture - 85% d'eau recyclée supposés). Le lavage représenterait de l'ordre de 5 400 m ³ d'eau la 1ère année puis environ 850 litres. L'eau sanitaire est estimée à 620 m ³ environ par an (environ 60 - 70 personnes, travaillant 220 jours par an). L'approvisionnement sera assuré par le réseau communal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	A ce stade du projet, il a été supposé qu'il y aurait équilibre entre les déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	A ce stade du projet, il a été supposé qu'il y aurait équilibre entre les déblais et remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet a dimensionné les bassins de tamponnement des eaux pluviales conformément aux bonnes pratiques et à la MISEN locale (sur la base du dossier de déclaration "Loi sur l'Eau") ; une convention de déversement sera établie pour le rejet des eaux usées (sanitaires + eaux de lavage).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	<input type="checkbox" value="4"/>	Le projet est prévu sur une ancienne friche industrielle, occupée par un dépôt pétrolier aujourd'hui à l'arrêt. Le projet sera situé dans une zone industrielle, fortement anthropisée. L'incidence simplifiée sur les zones NATURA 2000 conclut en l'absence d'incidences notables (annexe B).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	<input type="checkbox" value="4"/>	Voir ci-dessus.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	<input type="checkbox" value="4"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	<input type="checkbox" value="4"/>	Le site est en-dehors du PPRT de DPCA (ex. GPCA) approuvé le 19/09/2012 et du PPRT lié au pipeline Méditerranée Rhône approuvé le 25/05/2013.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox" value="4"/>	☐	Le projet est en-dehors des zones inondables, qu'elles soient définies par l'Atlas des Zones Inondables de 2008 ou le PPRI de l'Argens La Vernède (20/12/2013). D'après GEOIDE et INFOTERRE, le site est en zone de sismicité 2, est soumis à aléa fort de retrait-gonflement des argiles, et est potentiellement sujet au débordement de nappes. Ces risques sont pris en compte dans le dimensionnement du bâtiment.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	<input type="checkbox" value="4"/>	La réglementation ICPE applicable impose des valeurs limites d'émissions sur les rejets canalisés atmosphériques (cabines de peinture, laboratoire de peinture, étuvage, essais moteur).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	<input type="checkbox" value="4"/>	Ces rejets seront a minima à 3 m au-dessus du faîtage de l'atelier, favorisant ainsi la bonne dispersion des effluents émis. Non concerné par des risques sanitaires spécifiques, si ce n'est le tissu urbain (zone d'entreprise à proximité immédiate).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Outre le flux des 60 à 70 personnes (personnel réparti en 2*8h sur la journée), le projet recevra 2 à 3 camions-plateaux par jour (capacité nominale : 8 voitures). Dans la mesure du possible, l'organisation logistique permettra d'éviter les retours à vide de ces derniers.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Excepté le déplacement des véhicules sur son parking et à l'extérieur, le projet cantonnera les nuisances sonores dans un atelier hermétique et clos. Les nuisances seront limitées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est en partie inclus dans le secteur affecté par le bruit généré par la route RN7, qui passe à moins de 150 m.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, les activités de terrassement notamment pourront être à l'origine de vibrations. Sinon en exploitation, le site ne sera pas générateur de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site disposera d'éclairages, orientés préférentiellement vers le sol, et à détection de mouvement en extérieur, afin de réduire autant que possible l'éventuelle gêne pour la faune et la flore.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'insère dans une zone d'activités avec des éclairages lumineux déjà présents alentour.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine d'émissions diffuses et canalisées. La réglementation ICPE applicable impose des valeurs limites d'émissions sur les rejets canalisés atmosphériques (cabines de peinture, laboratoire de peinture, étuvage, essais moteur), et impose un suivi des solvants (plan de gestion des solvants le cas échéant).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le site émettra des eaux usées (sanitaires + lavage) ainsi que des eaux pluviales tamponnées. Avant de passer dans le bassin, les EP de voirie transiteront pas un séparateur à hydrocarbures.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet envisage de recycler les eaux de lavage (jusqu'à 85%). Les rejets auront lieu dans le réseau communal de la zone (eaux pluviales d'un côté et eaux usées de l'autre).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Voir ci-dessus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet stockera ses déchets dans une zone couverte éloignée de l'atelier: il y aura 4 bennes dédiées chacune aux DIB, pneus, ferrailles, cartons, et un local mitoyen spécifique à l'entreposage de batteries de véhicules électriques avant enlèvement. Des déchets de type "chiffons souillés" et "pots de peinture" seront présents en quantité limitée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Absence d'enjeux patrimonial, architectural, archéologique ou culturel à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Ancien usage industriel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Afin de limiter l'incidence du projet sur le ruissellement des eaux pluviales (rubrique IOTA "2.1.5.0"), les eaux pluviales rejoindront un bassin de tamponnement des eaux pluviales dimensionné selon les préconisations de la MISEN du Var et du règlement pluvial de la commune de Puget-sur-Argens. La mise à jour (PAC n°2) déposée en 07/2023 du dossier de déclaration "Loi sur l'Eau" initial (Alizée Environnement, Avril 2021, référence DDTM : D2121/83-2021-00090) donne un volume de rétention pour les parcelles du projet de 2 156 m³ et un débit de fuite de 45 L/s vers le réseau communal. Un bassin étanche supplémentaire de 653 m³ (D9A) se déversant dans le bassin de tamponnement des eaux pluviales pourra en cas de sinistre être isolé par des vannes du milieu naturel et confiner les eaux d'extinction d'incendie. Les 2 poteaux incendie existant (à moins de 200 m de l'atelier du projet) et le futur poteau + réserve d'eau sur site seront de débits suffisants (débit DECI de 210 m³/h d'après D9).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aucune mesure spécifique n'a ici été valorisée de par l'ampleur limitée du projet et l'absence d'enjeux à proximité (excepté les sites NATURA 2000), ainsi que les éléments de conception déjà intégrés (voir ci-dessous). Concernant les sites NATURA 2000, les éléments d'appréciation sont donnés dans le formulaire des incidences simplifiées en annexe B: il n'a pas été identifié de mesure spécifique à mettre en œuvre du fait des enjeux limités du projet.

A noter que le projet devrait pouvoir réutiliser jusqu'à 85% de l'eau utilisée pour les lavages de véhicules. Les eaux potentiellement polluées (eaux pluviales sur voirie ou eaux de lavage non recyclées) seront traitées par un séparateur à hydrocarbures. Les eaux pluviales passeront par un bassin de tamponnement avant rejet au réseau communal. Les rejets canalisés de l'atelier dépasseront de 3 m par rapport à la toiture. Les déchets seront triés et seront stockés en conditions adaptées avant leur évacuation en filière agréée. Le projet respectera les prescriptions des arrêtés ministériels applicables (en particulier celui relatif à la rubrique ICPE 2930 à déclaration).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est considéré que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale de par le statut d'ICPE à déclaration du projet, son insertion dans une zone fortement anthropisée malgré une zone NATURA 2000 à proximité, l'ancien usage du site (industriel, dépôt pétrolier), et les conclusions d'absence d'incidences majeures de la "Déclaration Loi sur l'Eau" déjà déposée pour la zone d'étude dont une partie englobe le projet (ALIZE ENVIRONNEMENT, Avril 2021).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Courrier de la DDTM du 23/05/2022 - indicé annexe A	☒
2	Aménagement dimensionné suivant le PAC n°2 du DLE (rubrique : 2.1.5.0) déposé fin Juillet 2023 - indicé annexe B	☒
3	Notice d'incidence NATURA 2000 - indicé annexe C	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

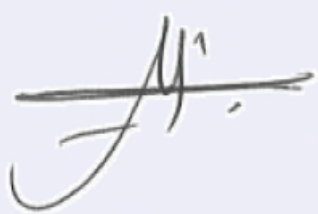
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)